



## CONFÉRENCE SOCIO-ÉCONOMIQUE SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS EN ÉDUCATION

TENUE À QUÉBEC LES 24, 25 ET 26 JANVIER 1996

### Les [consensus](#) et les [engagements](#)

## 1. LES CONSENSUS

### Thème 1 : La place des nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC) dans la formation des jeunes: connaissances et habiletés à acquérir

- Il faut qu'un éventuel plan couvre l'ensemble de la clientèle, c'est-à-dire du préscolaire à l'éducation des adultes.
- Les NTIC sont un outil au service de l'apprentissage et de l'enseignement; ils ne sont pas une fin en soi.
- Il est important d'arrimer le présent débat à celui qui se tient dans le cadre des États généraux sur l'éducation.
- Les NTIC doivent être considérées comme objet d'étude et comme outil d'apprentissage.
- Les compétences à acquérir sont celles qui sont généralement admises par l'ensemble de la société éducative. Entre autres:
  - apprendre à apprendre;
  - apprendre à gérer l'information;
  - développer le sens critique;
  - acquérir l'autonomie.
- En utilisant les NTIC, il faut garder une préoccupation constante à propos de la qualité de la langue française.
- Dans l'implantation, il faut conserver bien en vue les balises suivantes:
  - les enseignants sont au coeur de l'entreprise;
  - le MEQ a un rôle de leader à jouer dans la planification et la coordination;
  - le choix des moyens appartient à l'équipe-école;
  - il faut respecter les dynamismes locaux et les rythmes de chaque milieu : non au «mur à mur»!
  - il faut inventorier, faire connaître et exploiter l'expertise développée au Québec.

### Thème 2 : La compétence des enseignants en matière de technologies de l'information et des communications, soit la connaissance des technologies et la capacité de les utiliser à des fins pédagogiques : la formation initiale et le perfectionnement

- La compétence du personnel enseignant en matière de NTIC est l'élément essentiel d'une intégration réussie de ces outils dans la formation des jeunes et des adultes. En fait, son implication est le premier enjeu d'une stratégie d'implantation.
- On peut déjà compter sur la motivation de la majorité des enseignants et les enseignantes.
- C'est par un processus participatif que l'on amènera les enseignants et enseignantes à l'acquisition des compétences requises. Il faut privilégier la participation des enseignants :
  - dans l'identification de leurs besoins de formation et dans le choix des moyens;
  - dans des recherches collaboratives;
  - à des groupes d'entraide;
  - dans la formation par les pairs.

- Les habiletés acquises par la formation initiale ou continue nécessiteront un suivi par le personnel enseignant et par les directions d'établissements. Il faudra prévoir dans chaque école et dans chaque collège des mécanismes de soutien professionnel et technique.
- 

### **Thème 3 : Les équipements informatiques et le matériel didactique et documentaire**

- Il faut des équipements adéquats, reliés à des réseaux donnant accès à des contenus variés, adaptés et en français.
  - Là aussi, il faut des orientations ministérielles mais une application locale.
  - Il faut des logiciels compatibles avec les programmes scolaires.
  - L'enseignant est responsable de la stratégie d'enseignement, donc du choix de ses ressources didactiques.
  - Il faut que ces ressources didactiques soient accessibles pour tous.
  - Ne pas oublier le soutien technique qui doit accompagner l'installation d'équipements et l'adoption d'un logiciel.
  - Il faut fournir l'accès ou faciliter l'acquisition des équipements nécessaires aux enseignants et aux élèves qui le souhaitent.
  - Il faut soutenir la production au Québec de logiciels éducatifs.
- 

### **Thème 4 : L'autoroute de l'information**

- Il faut favoriser le branchement généralisé des écoles et des autres établissements d'enseignement.
- Cet accès généralisé sera facilité par l'établissement de partenariats.
- Il faut encourager l'élaboration de contenus pédagogiques québécois.
- L'utilisation de l'information doit être guidée et supervisée.

Dans chaque communauté, les écoles, les collèges et les bibliothèques doivent susciter des maillages ou regrouper leurs ressources afin d'accroître l'accès du plus grand nombre aux ressources de la connaissance et de la culture.

*Note* - Les universités sont disposées à rendre accessibles à la communauté les ressources de leur bibliothèque.

---

## **2. LES ENGAGEMENTS**

---

### **ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX**

- Unanimité des partenaires à propos de la formation initiale et continue du personnel enseignant : tous se disent prêts à participer aux activités de formation à l'égard des nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC).
- Consensus assez large sur la réalisation de recherches «collaboratives» qui associeraient le milieu de l'éducation, le milieu universitaire et l'entreprise privée.

### **ENGAGEMENTS PARTICULIERS**

- Les associations disciplinaires et les spécialistes de la documentation s'engagent à fournir leur expertise en matière de perfectionnement sur les NTIC, de diffusion des projets les plus intéressants, d'analyse et d'évaluation du matériel, du contenu des programmes d'études et de la formation des maîtres.
- L'Association pour les applications pédagogiques de l'ordinateur au postsecondaire (APOP) s'engage à «interrelier» les différents sites WEB de l'éducation au Québec.
- L'Association des éditeurs scolaires va investir dans la production d'ensembles didactiques de nouvelle génération.

### **Éducation des adultes et formation continue**

- Le Centre collégial de formation à distance (Cégep Rosemont) s'engage à partager avec le milieu scolaire son expertise

quant au modèle de relations maître/élève dans un contexte de formation à distance.

- *La Télé-Université s'engage à :*
  - mettre en oeuvre, en collaboration avec la Société GRICS et le secteur privé, des programmes de formation continue à distance qui s'appuient sur l'expertise des enseignants;
  - offrir des programmes de formation continue aux autres personnels scolaires;
  - rendre disponible une formation (créditée ou plus légère) sur Internet;
  - offrir à tous les partenaires du réseau d'éducation une vitrine pour faire connaître les réalisations intéressantes.

## **Personnel enseignant**

- *La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) :*
  - s'engage à développer un site WEB accessible au grand public intéressé par les questions éducatives et visant à briser l'isolement du personnel de l'éducation;
  - s'engage à s'impliquer dans des recherches, particulièrement sur l'impact des nouvelles technologies sur la profession enseignante et sur les nouvelles stratégies d'enseignement à développer;
  - dans la mesure où le personnel de l'éducation sera associé à la définition des contenus, est disposée à recommander que la formation et le perfectionnement concernant l'utilisation pédagogique des nouvelles technologies soient reconnus comme prioritaires;
  - est disposée à participer activement aux travaux des universités pour intégrer les NTIC à la formation initiale des enseignants et en assurer le prolongement dans les stages pratiques;
  - va faciliter la diffusion d'expertise des différentes associations auprès des enseignants.

De plus, la CEQ et la Société GRICS annoncent la création d'un comité conjoint ayant pour but d'identifier les besoins découlant de l'introduction des nouvelles technologies en éducation.

## **Milieu universitaire**

- *Les facultés d'éducation s'engagent à :*
  - diffuser un bilan des réalisations sur l'intégration des NTIC dans les programmes de formation initiale;
  - participer à des recherches collaboratives (elles lancent à cet effet une invitation aux «bailleurs de fonds»);
  - supporter la Télé-Université pour la production de programmes de formation continue adaptés aux besoins;
  - associer les enseignants à la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation de ces programmes.

## **Les fournisseurs**

- Les fournisseurs reconnaissent l'éducation comme une priorité. En collaboration avec le milieu scolaire, ils s'engagent à poursuivre leurs efforts dans le domaine de l'éducation dans une perspective d'efficacité et d'accessibilité (coût, accès, etc).
- *La Société GRICS :*
  - s'engage à participer, avec le ministère de l'Éducation, IBM et APPLE, à un groupe de travail afin d'élaborer un plan d'action visant l'acquisition d'appareils informatiques par l'ensemble du système éducationnel québécois, en s'efforçant d'offrir les meilleurs prix possibles;
  - annonce la création d'un comité conjoint avec la CEQ ayant pour but d'identifier les besoins découlant de l'introduction des nouvelles technologies en éducation.
  - La *Chambre de commerce* s'engage à sensibiliser ses membres au plan d'action développé en matière de développement des NTIC en milieu scolaire.
  - Le *Conseil de l'industrie du logiciel éducatif et de formation* annonce que six de ses membres (CEDROM-SNi, FAMIC, LOGICIELS AUBA, LMSOFT, MACHINA SAPIENS et MICRO INTEL) ont uni leurs efforts afin d'aider à contrer le décrochage scolaire par la création d'un fonds de logiciels d'une valeur de 1,2 million \$.
- *CLARIS :*
  - s'engage à prendre en compte les particularités du système éducatif;
  - s'engage à offrir des prix avantageux au monde de l'éducation;
  - est ouverte à la création d'un centre d'essai de ses produits;
  - offre au Gouvernement ou au ministère de l'Éducation, ou à un organisme désigné par lui, de négocier une licence d'utilisation de ses produits pour l'ensemble du réseau éducatif du Québec afin de bénéficier d'escomptes additionnels.
- Le Centre de promotion du logiciel québécois (*CPLQ*) s'engage à créer un site pour la diffusion d'informations sur les

logiciels.

- **BELL :**
  - va aider au branchement de toutes les institutions d'enseignement d'ici la fin de 1996;
  - offrira des rabais de tarifs applicables aux écoles;
  - annonce, avec la Société GRICS, la création d'un fonds de développement de logiciels éducatifs dont le financement serait assuré par une ristourne sur les branchements avec SYMPATICO.
- La Fédération des coopératives québécoises en milieu scolaire (FCQMS) s'engage à :
  - développer un site WEB pour donner accès à leur banque de données;
  - offrir un soutien à l'entretien et au dépannage technique dans les écoles;
  - offrir un temps gratuit aux étudiants pour l'accès à Internet;
  - déterminer les meilleures utilisations des appareils recyclés.
- **Québécois** annonce qu'il va créer un site WEB pour la diffusion des logiciels éducatifs québécois.
- **IBM :**
  - s'engage à participer, avec le ministère de l'Éducation, la GRICS et APPLE, à un groupe de travail afin d'élaborer un plan d'action visant l'acquisition d'appareils informatiques par l'ensemble du système éducationnel québécois, en s'efforçant d'offrir les meilleurs prix possibles;
  - annonce que sa filiale Lotus s'engage à offrir au milieu éducatif, les logiciels appropriés (NOTES par exemple), la mise à jour et le soutien à une fraction du prix commercial (1% à 2%);
  - propose de rencontrer les différentes fédérations étudiantes ainsi que l'APOP afin d'évaluer la possibilité d'offrir un appareil répondant à leurs besoins, soit par la modification d'un appareil déjà existant, soit par la conception d'un nouvel appareil;
  - propose la formation d'un groupe d'étude, auquel pourraient participer la GRICS, la CEQ et APPLE, visant l'instauration d'un programme national d'acquisition de micro-ordinateurs pour les enseignants afin que ceux-ci puissent obtenir des équipements à un meilleur prix et aux meilleures conditions (financement, déductions salariales).
- **APPLE :**
  - s'engage à participer, avec le ministère de l'Éducation, la GRICS et IBM, à un groupe de travail afin d'élaborer un plan d'action visant l'acquisition d'appareils informatiques par l'ensemble du système éducationnel québécois, en s'efforçant d'offrir les meilleurs prix possibles;
  - propose d'examiner avec la Fédération des Cégeps et l'APOP les modalités d'acquisition de micro-ordinateurs portatifs, à bon prix, pour les étudiants des collèges et des universités;
  - est disposée, avec l'aide d'autres partenaires, à participer à la création, au Québec, d'un Centre de formation continue des enseignants où seront mis à leur disposition ses outils et son expertise.

## **Administrateurs scolaires**

- Les administrateurs scolaires s'engagent à :
  - agir de façon responsable, dans le respect du principe d'imputabilité, dans l'implantation des NTIC dans les établissements;
  - faciliter le perfectionnement des enseignants (journées pédagogiques, activités de soutien);
  - dégager des crédits, à même l'enveloppe de l'établissement, pour favoriser l'implantation des NTIC;
  - se perfectionner eux-mêmes.
- La Fédération des cégeps s'engage à :
  - poursuivre et intensifier le développement des services communs en ces matières;
  - assurer une veille technologique;
  - améliorer les communications et les échanges entre ses membres;
  - créer un site WEB relatif au secteur collégial pour l'ensemble de la population et établir un lien avec les collèges francophones du Canada;
  - renforcer les liens entre les collèges et le monde du travail;
  - créer une bibliothèque virtuelle collégiale.

## **ENGAGEMENTS DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION**

- Les compétences à atteindre en matière de NTIC seront déterminées, à très court terme, et réparties sur la durée de la scolarité obligatoire.
- En concertation étroite avec les partenaires, un plan de perfectionnement du personnel enseignant en matière de NTIC sera établi, avant septembre 1996.

- Dès maintenant, nous entreprenons une démarche pour que soient apportés les changements rapides nécessaires à une véritable intégration des NTIC à la formation initiale des maîtres.
- Deux programmes à frais partagés avec les organismes scolaires seront lancés dès l'année scolaire 96-97 pour l'acquisition d'équipements et de «*contenus*» pédagogiques.
- En concertation avec les principaux partenaires du secteur éducatif et du secteur privé, des mesures seront prises pour s'assurer que toutes les écoles du Québec soient reliées à l'autoroute de l'information dès l'année scolaire 96-97.
- Un programme en vertu duquel les micro-ordinateurs rendus disponibles par le gouvernement seront mis gratuitement à la disposition des écoles va entrer en vigueur incessamment.
- Des mesures de soutien financier seront mises en place pour le développement de matériel didactique de nouvelle génération faisant appel au multimédia.
- Le Ministère va s'associer aux différents partenaires pour que soient rendus disponibles des programmes de téléformation.

© Ministère de l'Éducation | © Équipe de réalisation  
1035, rue De La Chevrotière, Québec, Québec, G1R 5A5

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2001